



Le microcrédit professionnel à Mayotte : un outil en plein essor

Le microcrédit professionnel permet aux personnes exclues du marché du travail et du système bancaire de créer leur entreprise et leur emploi. Il connaît un essor important à Mayotte, sous l'effet des difficultés de la population à s'insérer sur le marché du travail, de la croissance timide du secteur privé et de la persistance de la précarité et d'une économie informelle. Le contexte spécifique de l'île (administratif, culturel, culturel...) a conduit à développer des outils spécifiques qui en ont amplifié le succès. Si le dispositif est encore jeune (moins de quinze ans), les résultats sont encourageants : plus de neuf personnes sur dix parviennent à rembourser leur crédit et le taux de pérennité des entreprises aidées est prometteur : 90 % à trois ans.

MAYOTTE, UN ENVIRONNEMENT PROPICE AU MICROCRÉDIT

Plusieurs facteurs démographiques et sociologiques concourent au succès du microcrédit à Mayotte.

La croissance démographique y est l'une des plus importantes des territoires français (+3,1 % entre 2002 et 2007, contre 0,6 % en France entière entre 1999 et 2007) et 54 % de la population a moins de 20 ans, contre 25 % pour la France entière. Cela entraîne une augmentation rapide de la population active : 1 400 actifs supplémentaires en moyenne tentent de s'insérer sur le marché du travail chaque année.

Malgré une création d'emplois relativement soutenue ces dernières années (+3,8 % par an entre 2002 et 2007), le taux de chômage reste élevé et atteint 26,4 % de la population. Il s'explique en partie par l'inadéquation entre les besoins des entreprises et les qualifications de la population. Certaines catégories sont particulièrement vulnérables : chez les jeunes, le taux de chômage s'élève à 41,5 % et le chômage touche plus d'une femme sur trois (35,9 % en 2007, 45,7 % en 2002).

La population mahoraise est encore éloignée de la culture entrepreneuriale et souffre d'un manque de visibilité sur les démarches et les aides à la création d'entreprise. Le tissu économique de Mayotte est embryonnaire et se compose principalement d'entreprises de petite taille : 90 % des sociétés enregistrées au registre du commerce et des sociétés emploient moins de 5 salariés¹ et les petites structures créent 11 % de la valeur ajoutée du territoire.

La précarité demeure importante : au moins 21 % de la population vit sous le seuil de pauvreté fixé à 1 209 € par an. Le secteur informel est également prégnant, si l'on considère que huit personnes sur dix disposent d'un revenu inférieur au SMIG ou encore que près d'un tiers de la population séjourne de façon irrégulière sur l'île.

Face aux difficultés économiques et sociales, nombreuses sont les personnes qui décident de créer leur propre activité et leur propre emploi, parfois de manière informelle ou sous forme d'association. Une situation qui fait des villes et villages de Mayotte un véritable bassin de microentreprises et du microcrédit un outil majeur de soutien aux initiatives économiques.

Le microcrédit

Le microcrédit est l'une des principales composantes de la microfinance, qui comprend également la microassurance et l'épargne solidaire. S'il n'existe encore aucune définition « officielle », le microcrédit a des caractéristiques : il s'agit d'un crédit, avec un prêteur et un emprunteur dûment identifiés, un usage limité dans le temps et un octroi subordonné à la mise en place d'un accompagnement. Le microcrédit *professionnel* est destiné à financer la création, le rachat ou la consolidation d'une très petite entreprise permettant à son dirigeant de créer ou de conforter son propre emploi. Son montant est inférieur à 25 000 euros selon la norme européenne. Le microcrédit *personnel* est une spécificité française récemment développée ; il est destiné au financement de projets de vie de personnes n'ayant pas accès au crédit classique et leur permet de bénéficier d'un accompagnement. Il est parfois difficile de définir la frontière entre microcrédit professionnel et personnel. Ce second type de microcrédit ne sera pas développé dans cette note.

¹ Sur les 5 382 entreprises enregistrées à la CCI, 4 955 se situent dans la tranche d'effectif 0-4 salariés. Au total, Mayotte compte 11 000 entreprises actives (déc. 2007)

Les différents soutiens aux projets de création d'entreprise

Source de richesse et d'emplois, la création d'entreprise représente un enjeu économique et social important pour Mayotte. L'Etat et la collectivité proposent diverses aides pour encourager la création d'activité et appuient les structures qui accompagnent les porteurs de projets. Des initiatives privées interviennent en effet en parallèle pour les accompagner et/ou les financer : certaines associations sont spécialisées dans l'émergence des projets puis accompagnent et suivent les entreprises créées tandis que l'organisme de microcrédit présent sur l'île propose des prêts associés à un accompagnement.

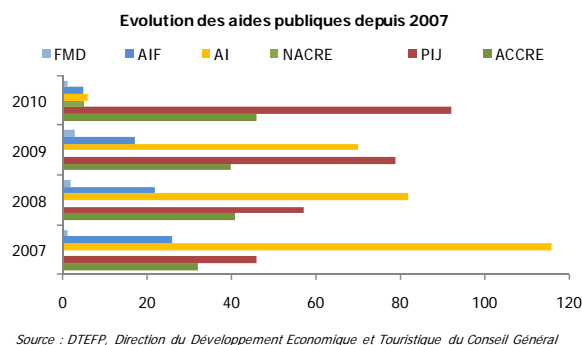
Une progression continue des aides publiques

Afin d'encourager la création d'entreprise, l'Etat propose différentes aides directes telles que l'Aide aux Chômeurs, Créateurs ou Repreneurs d'Entreprise (ACCRE), le Projet Initiative Jeune (PIJ) et, depuis le 1^{er} janvier 2009, le Nouvel Accompagnement à la Création et à la Reprise d'Entreprise (NACRE). La première aide propose jusqu'à 4 200 euros aux demandeurs d'emploi souhaitant créer ou reprendre une activité et la seconde attribue jusqu'à 7 320 euros aux jeunes de 18 à 30 ans qui projettent de monter leur entreprise. Le nombre de subventions accordées chaque année est en augmentation : 201 subventions ACCRE et 260 subventions PIJ ont été octroyées en 6 ans et les chiffres pour 2010 attestent d'un effort maintenu, avec respectivement 46 et 92 aides décaissées.

Le Nouvel Accompagnement à la Création et à la Reprise d'Entreprise (NACRE) est effectif à Mayotte depuis le 2^{ème} semestre 2009. Ce dispositif introduit une nouveauté puisqu'il permet de cumuler un prêt à taux zéro (pouvant aller jusqu'à 10 000 euros) avec un prêt bancaire ou assimilé (tel qu'un microcrédit) d'un montant au moins équivalent. Cependant, la complexité du montage du dossier de demande de subvention² ainsi que les délais importants pris par les banques³ peuvent décourager certains porteurs de projets dont le besoin de financement est particulièrement pressant. Depuis la mise en place du dispositif, 5 prêts NACRE ont été décaissés pour un montant de 5 311 euros en moyenne, couplés à des prêts complémentaires d'un montant moyen de 12 786 euros.

Parallèlement, le Conseil Général accompagne le développement d'entreprises via un système spécifique d'aides individuelles. L'Aide à l'Investissement des Femmes (AIF) soutient à hauteur de 3 250 euros le financement des investissements (et/ou du besoin en fonds de roulement) des entrepreneuses. L'Aide à l'Investissement (AI) finance 30 % à 40 % des achats de matériel neuf. Le manque de souplesse dans l'examen des candidatures et la faible fréquence des réunions des commissions ont pesé sur ces aides en 2010. Seules 5 primes AIF (sur 70 depuis 2007) et 6 subventions AI (sur 274 depuis 2007) ont été octroyées, soit une enveloppe de 206 000 euros. En 2009, les montants déployés pour ces deux aides avaient mis en jeu plus de 1,6 million d'euros.

Un mode de financement est également prévu par la Préfecture à travers le Fond Mahorais de Développement. Des aides directes à l'investissement matériel et immatériel sont proposées, mais elles ciblent principalement les entreprises de taille moyenne fortement créatrices d'emploi, dans des secteurs d'activités ciblés (tels que le tourisme).



L'accompagnement à la création de l'entreprise : un élément déterminant

La population mahoraise est encore éloignée de la culture entrepreneuriale et maîtrise encore imparfaitement les démarches et les aides en matière de création d'entreprise. Pour pallier ces difficultés, différents organismes sont spécialisés dans l'émergence et l'accompagnement des projets ou permettent de tester concrètement une activité avant de la créer.

BGE Mayotte est l'organisme de référence en matière d'accompagnement. Présente sur l'île depuis 1999, l'association met l'accent sur la phase de maturation et de finalisation des projets : analyse du marché, étude de la rentabilité économique, conception du plan d'affaires. Elle aide ensuite les futurs entrepreneurs à trouver des financements (subventions publiques, financement bancaire ou microcrédit) et les accompagne une fois lancés sur le marché : aide à la mise en place de la comptabilité, développement commercial, mise en réseau avec d'autres entrepreneurs. En 2009, plus de 600 personnes ont été accompagnées, permettant la création de 122 entreprises et de 130 emplois. Depuis sa création, 576 entreprises ont été créées et développées, générant 720 emplois.

Suite à un appel à projets lancé par le Haut commissariat à la jeunesse, une « couveuse d'entreprises », Oudjerebou (« oser » en shimaoré), a ouvert ses portes il y a près d'un an à Mayotte. Elle offre aux futurs créateurs l'opportunité de tester leur activité avant l'immatriculation de leur société, sous couvert de l'association qui gère pour eux la partie juridique, fiscale et la facturation de l'entreprise. La couveuse peut accueillir jusqu'à 10 personnes par vague. La simulation dure 6 mois, renouvelable une fois. Véritable gage de faisabilité, une expérience réussie à la couveuse facilitera l'obtention d'un financement (subvention, microcrédit ou prêt bancaire). Néanmoins, des restrictions administratives limitent certaines candidatures⁴. Par ailleurs, les couvés doivent au préalable posséder assez de fonds propres pour la simulation de leur activité.

² L'assemblage des pièces réclamées (dont l'extrait K-Bis notamment) et la définition du projet nécessitent un travail préalable important.

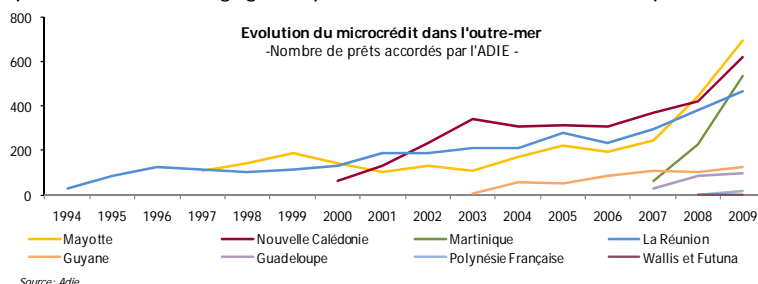
³ Le circuit de décision est complexe car il dépasse le cadre territorial, leur siège social étant à La Réunion.

⁴ La couveuse ne peut intégrer les activités réglementées (profession de santé par exemple) ou demandant une assurance particulière (assurance constructeur).

Le microcrédit en forte expansion

L'accès aux subventions publiques⁵ est limité par des critères de sélection. Pour les porteurs de projets qui ne les remplissent pas, comme pour ceux qui souhaitent cumuler les aides publiques avec un prêt, le microcrédit offre une solution : un prêt couplé à un accompagnement permettant de démarrer un projet avec peu de fonds propres.

L'ADIE Mayotte est à ce jour le seul organisme à délivrer des prêts de type microcrédit sur le territoire. Elle a accompagné plus de 3 550 projets depuis son implantation sur l'île il y a un peu plus de dix ans, engageant près de huit millions d'euros et permettant la création ou la consolidation de plus de 1 500 emplois. L'activité affiche une croissance à deux chiffres depuis 2007. L'objectif de l'association est de dépasser le seuil des 700 prêts accordés chaque année. Exerçant près de 15 % de ses activités dans l'Outre-mer, Mayotte est aujourd'hui le territoire où l'association accorde le plus de microcrédits.



Le crédit maximum autorisé par l'ADIE est fixé à 6 000 euros, mais peut être renouvelé ou cumulé avec un prêt à taux zéro NACRE.

A Mayotte, un prêt moyen avoisine les 3 000 euros (pour une moyenne nationale de 2 800 euros). Le délai de remboursement est limité à 2 ans et le coût du prêt s'établit à 9,71 % auquel s'ajoute 5 % de contribution de solidarité. Malgré ce taux qui peut être jugé élevé, le coût du microcrédit pour le porteur de projet représente en moyenne une vingtaine d'euros par mois⁶ en raison du faible capital emprunté.

Les prêts proposés s'inspirent des particularités locales

Au-delà des aspects institutionnels, Mayotte se différencie culturellement et culturellement de la France continentale et des autres DOM. La population mahoraise est musulmane à 95 % et sa culture est essentiellement d'inspiration africaine. L'un des principes de l'islam, qui consiste à ne pas contracter d'emprunt associé à un intérêt, peut limiter le recours à l'endettement bancaire.

L'endettement est pourtant en augmentation sur l'île, porté par la vigueur des crédits à la consommation (+1 %⁷ en 2009 après 20 % en 2008 et 30 % en 2007) et des crédits à l'habitat (+9 % en 2009, 22 % en 2008). Cependant, le taux de bancarisation demeure faible : aujourd'hui encore, moins d'une personne sur deux possède un compte bancaire.

Des techniques coutumières permettent aux familles modestes d'obtenir un crédit sans intérêt. La population de Mayotte, caractérisée par un attachement fort aux principes de solidarité communautaire et familiale, pratique encore largement l'entraide financière. Dans certains foyers, les versements d'un membre de la famille ou d'un groupe peuvent atteindre 22 % du revenu.

Le microcrédit constitue une alternative aux pratiques traditionnelles. A Mayotte, des modalités spécifiques sont mises en place pour que les prêts soient proches des habitudes d'endettement et de remboursement des ménages mahorais ainsi que des comportements communautaires.

Le Chicowa, une pratique communautaire

Le chicowa, appelé également tontine, est le circuit financier informel le plus répandu à Mayotte, tentant de contourner le resserrement des conditions d'octroi des crédits bancaires et la faible bancarisation des ménages. Il prend la forme d'une association de personnes (d'un même village, famille ou milieu professionnel) versant périodiquement des cotisations fixes dans un fonds commun. Ce fonds commun leur est distribué à tour de rôle, généralement dans un ordre discuté à l'avance. Le cycle prend fin lorsque chaque participant a bénéficié du fonds. Une personne est nommée responsable du groupe. Elle s'assure du respect des échéances et de la participation de tous. Ce système repose entièrement sur la solidarité et la confiance mutuelle de ses membres.

Pour remplacer le principe de la personne garante, qui n'est pas toujours facile à trouver dans une économie plus informelle et moins bancarisée, l'ADIE Mayotte propose depuis deux ans des prêts de groupe qui reprennent le principe du chicowa. Ce crédit est consenti à un petit nombre de personnes (4 à 5 maximum) solidaires pour le remboursement. Chaque membre obtient 1 000 euros. Si le premier prêt est remboursé, le groupe peut avoir accès à un second prêt d'un montant supérieur. Ce système est une réussite puisqu'à ce jour le taux de remboursement est de 98 %. Ce type de microcrédit n'est actuellement utilisé qu'en Martinique (143 prêts de groupes accordés).

Un microcrédit spécial ramadan a été récemment conçu par l'ADIE, permettant aux commerçants d'étoffer leur stock de marchandises durant les festivités du ramadan, pendant lesquelles la consommation des ménages est fortement accrue. Ce prêt, qui se contracte dans les trois mois précédant la période du ramadan, est de 3 500 euros, et peut aller jusqu'à 6 000 euros s'il s'agit d'un premier prêt. Proposée depuis 2008, cette opération est un succès et a généré près de la moitié de l'activité de l'ADIE Mayotte en 2009.

Une réflexion sur la création d'un produit accessible aux personnes étrangères en situation régulière sur l'île est en cours. Ces personnes sont aujourd'hui intégrées dans les circuits de chicowa. L'octroi d'un microcrédit serait conditionné à l'immatriculation de l'entreprise auprès des chambres consulaires ; le montant du prêt pourrait atteindre 1 500 euros et les échéances de remboursement seraient calculées au prorata de la durée de validité de la carte de séjour. Enfin, le microcrédit libre, envisagé à Mayotte, qui permet de payer les intérêts au décaissement du prêt et non au fil des échéances, contournerait l'obstacle de l'endettement avec intérêt, désapprouvé dans la religion musulmane.

⁵ Certains critères sont contraignants à Mayotte, comme celui d'être inscrit à Pôle Emploi, dans la mesure où il n'est pas incitatif de s'y enregistrer, les indemnités chômage étant encore très peu développées. En outre, certaines professions libérales médicales ne relèvent plus des secteurs éligibles auprès de la DTEFP et le Conseil Général n'accorde plus d'Aide à l'Investissement aux projets de commerce.

⁶ Cas d'un prêt de 3 000 euros sur 18 mois.

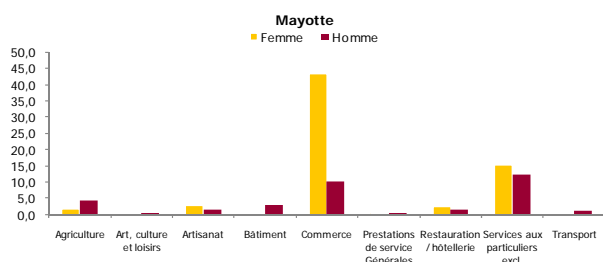
⁷ L'année 2009 a été marquée par le resserrement des conditions d'octroi du crédit par les établissements locaux.

DES PORTEURS DE PROJET EN CONSTANTE AUGMENTATION

Le microcrédit concerne particulièrement les femmes, très peu formées

L'ADIE finance aussi bien les micro-entrepreneurs qui débutent leur activité que ceux qui souhaitent la développer. A Mayotte, alors que lors des premières années, une majorité des prêts avaient pour objectif la création d'entreprise, ils en représentent aujourd'hui seulement la moitié, le reste étant destiné au développement des structures ou permettant à l'entrepreneur de sortir de l'informel (i.e. de payer les frais liés à son immatriculation).

Les personnes financées sont majoritairement des travailleurs indépendants (88 % sur la seule année 2009). La plupart des projets (68 %) sont portés par des personnes en couple, alors que ce sont les célibataires qui prévalent dans les autres DOM. Par ailleurs, environ 7 sur 10 microcrédits de l'ADIE Mayotte ont été contractés par des femmes (contre 3,4 à La Réunion). Leur niveau de formation est très faible : 57 % sont illettrées et un tiers savent tout juste lire, écrire et compter. L'âge auquel ces femmes contractent un microcrédit est le plus avancé de tous les DOM : près de 15 % d'entre elles ont plus de 50 ans et 24 % entre 40 et 50 ans (respectivement 3 % et 9 % à La Réunion). Près de 100 personnes sont déjà engagées dans un prêt de groupe, et, selon les premières estimations pour 2010, ce chiffre est estimé à 200.



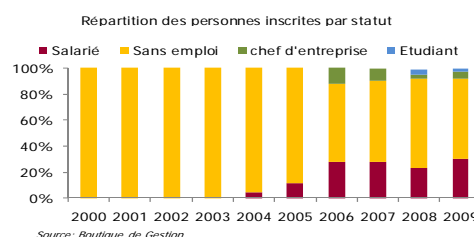
Plus d'un projet sur deux concerne une activité de commerce (75 % en 2009), tenue à 80 % par des femmes. Près de la moitié des commerçantes du plus grand marché de l'île (le marché de Mamoudzou) ont contracté un microcrédit. Elles revendent des marchandises (généralement du textile) achetées à Dubaï, en Chine ou à Maurice. Les autres bénéficiaires se répartissent dans les secteurs des services à la personne (28 %), de l'agriculture (6 %), de la restauration (3,5 %), de l'artisanat (4 %) et du BTP (3 %).

Les microcrédits accordés à Mayotte mettent en jeu des petits montants, au vu de la modeste capacité des structures à générer des revenus. Sur la période 1997-2009, près de 42 % des montants accordés sont inférieurs à 1 500 euros et seuls 17 % mettent en jeu des prêts de plus de 3 500 euros (40 % sur l'ensemble des DOM). Néanmoins, le montant moyen progresse chaque année et dépasse les 2 000 euros depuis 2007 ; en 2010, il atteint 3 000 euros. Le taux d'impayé à Mayotte est de 3,3 %, contre 8,4 % au niveau national. Enfin, environ 50 % des prêts sont renouvelés à l'issue du premier prêt.

Les très petites entreprises aidées par l'ADIE Mayotte, au-delà du cap critique des trois années de survie, ont de bonnes chances de se pérenniser. En 2009, le taux de pérennité des entreprises créées atteint 90 % après trois ans (60 % en métropole). En cas d'échec et d'arrêt de l'entreprise, l'association cesse l'accompagnement et demande le remboursement du prêt. La disparition des entreprises n'est cependant pas toujours synonyme d'échec. Certains entrepreneurs retrouvent un emploi salarié, d'autres créent une autre entreprise ou s'associent.

L'accompagnement seul intéresse davantage les jeunes en recherche d'emploi

Pour sa part, BGE accompagne un public plus jeune, majoritairement sans emploi (près des 2/3 du public inscrit en 2009 et 100 % les quatre premières années d'existence de l'association). En 2009, près de la moitié des personnes accompagnées a moins de 30 ans ; la plupart d'entre elles sollicitent l'aide PIJ pour démarrer leur activité. Depuis 2000, les hommes sont majoritaires (61 %). Les projets accompagnés concernent, pour plus de la moitié, des activités de commerce, notamment des commerces de vêtements ou de petits restaurants.



L'activité de la couveuse est récente et ne permet pas encore de définir un profil type des porteurs de projets qui y participent. Cependant, les quelques 150 personnes qui se sont rendues aux réunions d'information permettent de dégager une tendance. Les hommes sont autant intéressés que les femmes par ce dispositif. Les secteurs dans lesquels ils souhaitent se lancer concernent également le commerce et les services, au vu des faibles moyens financiers nécessaires pour lancer une activité dans l'un de ces deux secteurs. Les prochaines vagues de candidats affineront cette catégorisation.

CONCLUSION : UN SYSTEME PROMETTEUR, MAIS DES FREINS SUBSISTENT

Le microcrédit, appui important à la création d'entreprise et au développement économique et social de Mayotte, s'intensifie et s'adapte aux particularités démographiques et culturelles de l'île. Il reste toutefois des difficultés à surmonter. Dans un contexte de morosité économique, le durcissement des conditions d'octroi des crédits bancaires et les difficultés budgétaires de la Collectivité départementale et d'autres acteurs publics limitent les financements disponibles pour les porteurs de projets. Parallèlement, l'environnement de la création d'entreprise se trouve plus contraint avec le renforcement de l'application du droit commun : la législation des métiers et plus particulièrement les aptitudes professionnelles exigées s'amplifient. Afin que le microcrédit puisse poursuivre sa progression et son appui à la création d'activité, il paraît essentiel de renforcer l'accompagnement en amont et en aval des projets. Un partenariat efficace avec l'ensemble des acteurs de la création d'entreprise est plus que jamais nécessaire.

Toutes les publications de l'IEDOM sont accessibles et téléchargeables gratuitement sur le site www.iedom.fr

Directeur de la publication : Y. BARROUX – Responsable de la rédaction : V.-R. NUGENT – Rédaction : Clémence DEGUINGAND

Editeur et imprimeur : IEDOM

Achevé d'imprimer : février 2011 – Dépôt légal : février 2011 – ISSN 1952-9619